

DECLARATION DES PERFORMANCES

Déclarations des performances établies suivant le Règlement Produits de construction (UE)
N°305/2011

1. Code d'identification unique du produit type :

Marque commerciale : LIFEBOX

Référence du produit : SERENITY 5

2. Numéro de type, de lot ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Se reporter à l'étiquette signalétique du produit.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Dispositifs d'alarme de fumée

4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du distributeur, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

WKBM

5 rue des Pyrénées

91090 LISSES France

www.lifeboxsecurity.fr

5. Le cas échéants, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

NA

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN14604 :2005/AC :2008

Afnor certification organisme notifié n°0333 a réalisé selon le système 1, l'inspection initiale du système de contrôle de production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production N° 0333-CPR-292088-1

DECLARATION DES PERFORMANCES

Déclarations des performances établies suivant le Règlement Produits de construction (UE)
N°305/2011

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

NA

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances 1)	Spécifications techniques harmonisées
Conditions nominales de déclenchement/Sensibilité, délai de réponse (temps de réponse) et performances dans des conditions de feu		
Signaux de dispositif d'alarme de fumée	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Dispositifs d'alarme de fumées interconnectables	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Répétabilité	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Influence de la direction	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Sensibilité initiale	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Influence des courants d'air	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Éblouissement	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Sensibilité au feu	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Puissance acoustique	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité du dispositif sonore	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Dispositif de neutralisation d'alarme (optionnel)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Fiabilité opérationnelle		
Conformité		
Indicateur d'alarme individuelle (optionnel)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Indicateur de mise sous tension	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Dispositif d'étalonnage	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Composants remplaçables par l'utilisateur	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Source d'alimentation principale	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Source d'alimentation de secours	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Exigences relatives à la sécurité électrique	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Dispositif d'essai individuel de série	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Bornes pour conducteurs externes	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Signaux de dispositif d'alarme de fumée	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Indication d'absence de batterie	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Branchements de la batterie	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Capacité de la batterie	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Protection contre l'introduction de corps étrangers	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Exigences supplémentaires relatives aux Dispositifs d'alarme de fumée gérés par logiciel	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008

DECLARATION DES PERFORMANCES

Déclarations des performances établies suivant le Règlement Produits de construction (UE)
N°305/2011

Marquage et informations	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Impact	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Signal de défaut de batterie	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Inversion de polarité	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Source d'alimentation de secours	NA	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Sécurité électrique — Évaluation et essais pour déterminer le caractère adéquat de la protection individuelle contre les courants dangereux traversant le corps humain (choc électrique), la température excessive et le démarrage et la propagation d'un incendie	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Tolérance de la tension d'alimentation		
Variation de la tension d'alimentation	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité de la fiabilité opérationnelle et du délai de réponse, résistance à la température		
Chaleur sèche	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Froid (Essai fonctionnel)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité de la fiabilité opérationnelle, résistance aux vibrations		
Vibrations (Essai fonctionnel)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Vibrations (Essai d'endurance)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité de la fiabilité opérationnelle, résistance à l'humidité		
Chaleur humide (Essai fonctionnel)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité de la fiabilité opérationnelle, résistance à la corrosion		
Corrosion par le dioxyde de soufre (SO ₂)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008
Durabilité de la fiabilité opérationnelle, stabilité Electrique		
Compatibilité électromagnétique (CEM), essais d'immunité (essais fonctionnels)	Conforme	EN 14604 : 2005 + AC :2008

1) « NA :non applicable » pour les produits pour lesquels l'exigence ne s'applique pas

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarée indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

DECLARATION DES PERFORMANCES

Déclarations des performances établies suivant le Règlement Produits de construction (UE)
N°305/2011

Signé par le distributeur et en son nom par :

David ALMEIDA
Directeur Général

A Lisses, le 20 septembre 2022.

